RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de LÉRÉ

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet, à dix-huit heure, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RENAUD, Maire.

PRESENTS : M. François RENAUD, Mme Françoise NOYER, Mme Denise NORMAND, M. Éric VIGNERON, M. Sébastien BLANCHET, M. Michael SIROT, Mme Véronique SIROT, M. Denis AGOGUÉ, M. Michel BOUVET.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Céline BRETON a donné pouvoir à Mme Françoise NOYER
Mme Gwénaëlle GEORGES a donné pouvoir à Mme Véronique SIROT.
Mme Marie-Paule STOUPAK arrivée au point 3
Mr Stéphane BAILLY Stéphane arrivé au point 12

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 à partir du point 3 et 13 à partir du point 12
Date de la convocation : 27 juin 2025
Date d'affichage : 27 juin 2025

Madame Françoise NOYER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et approbation du procès-verbal du 10 avril 2025**
2. **Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 10 avril 2025**
3. **Arrêtés pris par le Maire depuis le 10 avril 2025**
4. **Tarifs restaurant scolaire**
5. **Tarifs garderie périscolaire**
6. **Tarifs accueil du mercredi**
7. **Règlement de cantine**
8. **Spectacle de Noël aux écoles**
9. **Bons fournitures scolaires pour les secondaires**
10. **Demandes de subventions**
11. **Communauté de Communes – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Règlement Local de Publicité Intercommunal**
12. **Communauté de Communes – Composition conseil communautaire**
13. **Communauté de Communes – Souscription à la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) de l'abattoir de Cosne-sur-Loire**
14. **Personnel Communal - Contrat à durée déterminée besoin des services**
15. **Conseiller numérique**
16. **Autorisation de signature pour devis de réparation du Pont du Petit Pâtis**
17. **Créances éteintes**
18. **Maintien de la classe inclusive**
19. **Fonds LEADER – Plan de financement et autorisation de signature**
20. **Informations**
    a. **Remerciements**
21. **Questions diverses**

1. **Lecture et approbation du procès-verbal du 10 avril 2025** – Le Conseil Municipal approuve, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés,*** le procès-verbal du 10 avril 2025.

2. **Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 10 avril 2025** – Aucune décision n'a été prise.

3. **Arrêtés pris par le Maire depuis le 10 avril 2025** – M. le Maire informe les membres de l'assemblée des arrêtés qui ont été pris depuis le 10 avril dernier.

4. **Tarifs restaurant scolaire**
   Le Conseil municipal, ***à 11 voix pour et 1 abstention (M. SIROT)***, décide l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire, à compter du 1er septembre 2025.
   Les nouveaux tarifs seront précisés sur le règlement intérieur du restaurant scolaire.

5. **Tarifs garderie périscolaire**
   Le Conseil municipal, ***à 11 voix pour et 1 abstention (M. SIROT)***, décide l'augmentation des tarifs de la garderie périscolaire et décide, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés,*** d'appliquer un tarif enfants non scolarisés à Léré, suite à la demande d'une famille dont l'enfant sera scolarisé, dans une autre commune, mais qui était attaché à la garderie de Léré. Le règlement intérieur de la garderie périscolaire sera mis à jour suite à ces changements.

6. **Tarifs accueil du mercredi**
   Le Conseil Municipal, ***à 11 voix pour et 1 abstention (M. SIROT)***, décide l'augmentation des tarifs de l'accueil du mercredi.
   Les nouveaux tarifs seront précisés sur le règlement intérieur de l'accueil du mercredi.

7. **Règlement de cantine**

   Le Conseil Municipal, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés,*** décide d'approuver le règlement intérieur du restaurant scolaire.

8. **Spectacle de Noël aux écoles**

   Le Conseil Municipal, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés***, décide d'organiser un spectacle de Noël avec l'Association ARTS TRACKERS, spectacle « Osito et nous » au profit de tous les élèves de l'école de Léré, le lundi 15 décembre 2025 après-midi. Il se déroulera à la Salle des Fêtes. Le montant de la prestation s'élève à 650 € net.

9. **Bons fournitures scolaires pour les secondaires**

   Pour la rentrée 2025, le Conseil Municipal, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés***, fixe à 45 € le bon d'achat attribué aux élèves ayant quitté le primaire jusqu'à l'âge de 16 ans (âge limite de la scolarité obligatoire), et ce, quel que soit l'établissement fréquenté.
   Le bon sera à utiliser, exclusivement, à BUREAU VALLÉE à COSNE COURS SUR LOIRE qui facturera le nombre de bons reçus à la commune.

10. **Demandes de subventions**

    Le Conseil Municipal, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés,*** décide d'attribuer une subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Léré de 1 500.00 € et de financer la représentation de la Sabotée à hauteur de 450.00 €, dans le cadre des journées du patrimoine et organisés par Léré-Mémo.
    Monsieur Denis AGOGUÉ, étant membre du bureau de Léré-Mémo s'abstient sur la décision de la sabotée.

11. Communauté de Communes – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Règlement Local de Publicité Intercommunal

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du dossier, et après en avoir délibéré, décide, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés***, de **donner un avis favorable,** au projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de Règlement Local de Publicité et de ses documents annexes, et après en avoir délibéré, décide, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés***, de **donner un avis favorable** sur le projet arrêté de Règlement Local de Publicité de la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire, notamment sur les dispositions du règlement qui concernent directement la commune.

12. Communauté de Communes – Composition conseil communautaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ***par 12 voix pour et 1 abstention (S. BAILLY)*** approuve le droit commun fixant à 3 sièges la composition du conseil communautaire.

13. Communauté de Communes – Souscription à la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) de l'abattoir de Cosne-sur-Loire

Suite à la présentation en conférence des maires le 15 juin dernier du projet de restructuration de l'abattoir de Cosne sur Loire, il est proposé au conseil communautaire et aux conseils municipaux de souscrire des parts au sein de la SCIC.
Après en avoir délibéré, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés***, le Conseil Municipal, décide de souscrire 3 parts au sein de la SCIC de l'abattoir de Cosne sur Loire pour un montant de 519.00 € et autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à cette souscription.

14. Personnel Communal - Contrat à durée déterminée besoin des services

Le conseil municipal, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés***, autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'adjoint technique à temps complet dans le cadre de la surveillance, du service cantine, ainsi que l'entretien des locaux, à compter du lundi 1er septembre 2025.

15. Conseiller numérique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés***, décide de renouveler le contrat du conseiller numérique, afin de continuer sa mission d'aider les administrés dans leurs démarches administratives informatiques et procéder à des formations. Son contrat à durée déterminée à temps plein sera prolongé de 3 ans à compter du 1er septembre 2023

16. Autorisation de signature pour devis de réparation du Pont du Petit Pâtis

Monsieur le Maire évoque l'importance des travaux de réparation du Pont du Petit Pâtis.
Le Conseil Municipal, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés***, décide d'autoriser Monsieur le Maire, à signer le devis du cabinet d'études en charge d'obtenir des subventions et de suivre les travaux.

17. Créances éteintes

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante, un dossier transmis par le comptable public du service de gestion comptable de Baugy, pour lequel une décision de surendettement a été rendue par la

commission de surendettement de Bourges. Le montant de la créance concerne des dettes de cantine et garderie de 2018 à 2024.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ***par 10 voix « pour » et 3 abstentions (S. BAILLY, M. SIROT, M. BOUVET),*** autorise Monsieur le Maire à émettre un mandat au compte 6542 « créance éteinte ».

18. Maintien de la classe inclusive

Monsieur le Maire expose les faits déroulés concernant la fermeture de la classe inclusive.

La commune a été mise devant le fait accompli, sans concertation, ni notification officielle, d'une décision de fermeture de cette unité dès la rentrée 2025. Aucun échange préalable n'a été engagé avec la commune, le corps enseignant ou les familles. La municipalité a tenté en vain d'obtenir une réponse à sa demande de rendez-vous du 3 juin dernier auprès de l'organisme gestionnaire. La confirmation officieuse de la fermeture a été apprise par des voies indirectes le 25 juin.

Considérant, que cette fermeture brutale constitue une remise en cause de l'engagement communal et un déni des réalités locales, qu'elle est en contradiction avec les principes de concertation, de transparence et d'inclusion éducative, qu'elle pénalise directement des enfants vulnérables, en les déracinant de leur cadre scolaire stable, sécurisé et adapté, qu'elle rend inutile un investissement public local conséquent, qu'elle heurte profondément la confiance entre les collectivités territoriales et les services de l'État dans la mise en œuvre de politiques inclusives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés,*** approuve le vœu relatif à la fermeture de l'unité d'enseignement pour enfants à déficience intellectuelle légère, tel qu'annexé à la présente délibération, exprime son opposition ferme à cette décision prise sans concertation ni considération des intérêts des enfants et de la commune, demande au ministère de l'Éducation nationale et aux autorités compétentes le réexamen immédiat de cette fermeture, mandate Monsieur le Maire pour adresser ce vœu et la présente délibération aux services de l'État, au rectorat, aux parlementaires du territoire, aux associations de parents d'élèves et aux médias locaux et appelle les communes rurales à se mobiliser face à de telles décisions unilatérales et préjudiciables au service public local.

19. Fonds LEADER – Plan de financement et autorisation de signature

Le Conseil Municipal, ***à l'unanimité des membres présents ou représentés***, décide de valider le projet et le plan de financement pour l'achat de pupitres et de documentation touristiques, en demandant à bénéficier d'une subvention au titre du programme LEADER 2023-2027 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.
Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025_005 du 13 février 2025.

20. Informations

M. le Maire informe les membres de l'assemblée :

- Que divers remerciements ont été reçus en Mairie, concernant les subventions allouées aux associations
- Que le Paris Bourges aura lieu le samedi 13 septembre 2025 et que des signaleurs sont demandés. Trois membres du Conseil Municipal répondent présents mais il manque encore 20 personnes. Une

communication sera faite prochainement afin de trouver le nombre de signaleurs demandé. Monsieur Michel BOUVET précise que les signaleurs doivent être détenteurs du permis de conduire.
- Qu'un emploi saisonnier aux services techniques débutera le mardi 8 juillet 2025 et que des jeunes ayant bénéficiés de la bourse au permis de conduire viendront renforcer l'équipe durant l'été.
- Que certains travaux de la place du marché seront faits cet été (pose de potelets, bornes électriques, avaloirs…). Quant aux pavés, ils seront posés en Septembre.
- Que l'étude de travaux de la Rue de la Patrie concernant l'enfouissement des réseaux avance.
- Que les cloches de l'église ont été réparées le 3 juillet 2025.
- Que la réfection du portail de l'école du Pierrefi aura lieu la semaine du 7 juillet 2025.
- Qu'une étude des chemins doit être réalisée, il y a 48km de chemin à revoir.
- Qu'une visite d'entretien pour les défibrillateurs a eu lieu lundi. L'intervenant essaie de nous trouver une solution pour acquérir un nouveau défibrillateur, pour la salle des fêtes à un prix raisonnable, puisque son remplacement ne sera pas pris en charge par l'assurance. Il sera certainement installé à l'intérieur pour limiter le vandalisme.
- Que le projet de laverie au port du Canal est pour le moment reporté.

21. Questions diverses

M. Éric VIGNERON :

- Informe que les travaux de la maison des associations, de la mairie et l'école Camille Boistard sont en cours.
- A relancé l'entreprise concernant les travaux de menuiseries de la salle des fêtes
- Informe que les travaux (réfection joints) au centre soins auront lieu la semaine du 7 juillet 2025.
- Informe que des travaux sont à prévoir dans la cour de l'école du Pierrefi
- Informe qu'un arrêté du maire a été pris du 16 juin au 16 août 2025, pour le stade de foot suite à un rafraichissement du terrain et rappelle que l'arrosage du terrain s'effectue avec le captage du Gravion que nous avons remis en état de service et non avec l'eau de la SAUR.

M. Sébastien BLANCHET :

- Informe que le SIRVAA a annoncé que les travaux de la Judelle auront lieu en 2026. Mr le Maire en profite pour préciser qu'il n'y a plus d'eau dans la Judelle, suite à la sécheresse.
- Signale qu'une erreur s'est glissée sur le bulletin communautaire sur l'adresse du médecin de Léré.

M. Michel BOUVET :

- Demande s'il est possible de procéder au nettoyage d'excréments d'hirondelles sur la façade de l'école Camille Boistard. Denise NORMAND répond que cela est prévu pendant les vacances scolaires d'été.

M. Denis AGOGUÉ :

- Demande si VNF a transmis un compte-rendu des travaux effectués au syphon du canal. Monsieur le Maire répond qu'il va les contacter, par courrier, en recommandé avec accusé réception, pour les relancer à ce sujet.
- Signale que le parterre de la Poste est vraiment mal entretenu et pas esthétique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le 10 juillet 2025
Le Maire,

MAIRIE DE LÉRÉ 18 (Cher)

François RENAUD.